
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mardi 5 décembre 2017, à 19 h 5

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 19 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Emmanuel Deonna, Pascal Holenweg, M^{me} Maria Pérez et M. Thomas Zogg.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2017, le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 décembre 2017, à 19 h.

1. Délibération relative aux douzièmes provisionnels (projet de budget 2018) (PR-1267).*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre a), 32, et 95, alinéa 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu que la Ville de Genève doit pouvoir poursuivre ses activités dès le mois de janvier 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la Ville de Genève pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, au moyen de six douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2017.

Art. 2. – Pour assurer l'exécution du budget administratif dans les limites fixées à l'article premier, le Conseil administratif est autorisé à émettre, pendant le premier semestre de 2018, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence de la moitié des emprunts autorisés en 2017. Le Conseil administratif peut renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant le premier semestre de 2018.

Art. 3. – La présente délibération est soumise au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que prévus par le statut du personnel ainsi que l'application des mécanismes salariaux pour le personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève dans le domaine de la petite enfance.

Art. 4. – La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'approbation du budget 2018 par le Conseil d'Etat.

Art. 5. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Préconsultation

Le président. Je donne la parole au Conseil administratif, qui ne la prend pas...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (71 oui).

M. Alfonso Gomez (Ve). La Ville de Genève n'est évidemment pas en péril immédiat, puisque le fait de ne pas avoir de budget ne suppose pas, dans notre système, l'arrêt total de l'administration, c'est pourquoi nous avons ce mécanisme des douzièmes provisionnels. Le groupe des Verts tient cependant à souligner que cette façon de procéder depuis un certain nombre d'années suppose en revanche un surcroît de travail pour l'administration et les collaborateurs alors même qu'on exige de ceux-ci de plus en plus d'efficacité. Il s'agirait donc également de leur donner les moyens et les outils nécessaires pour y parvenir.

Nous regrettons en outre de devoir, depuis trois ans, passer par ces douzièmes provisionnels, car cela suppose aussi une insécurité pour les associations qui ne connaîtront pas leur budget définitif alors même qu'on a multiplié les exigences à leur égard. Pour paraphraser M. Dal Busco, nous trouvons donc que nous devrions quand même, «pour l'amour de cette ville», être capables à tout le moins de discuter et de parvenir à un accord sur ces budgets.

Nous trouvons enfin que la majorité de droite de ce Conseil municipal est tout à fait irraisonnable. Nous avons un budget équilibré, nous avons une bonne situation financière et des prévisions sur le produit intérieur brut (PIB) qui nous font espérer que l'on aura de bonnes recettes. Malgré cela, Mesdames et Messieurs, alors qu'on est à tout le moins à l'équilibre, nous sommes la seule municipalité de Suisse qui ne vote pas son budget. Nous le regrettons et nous tenions à le dire. Ce sera le bilan de la majorité de ce Conseil municipal.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Le Parti socialiste dénonce un véritable sabotage. (*Exclamations.*) Nous voici à nouveau au vote des douzièmes provisionnels, c'est la troisième fois... Et cela malgré un budget équilibré, malgré la volonté et l'envie des socialistes de travailler sur le budget 2018 depuis début septembre 2017 – et je rappelle qu'on est en décembre –, malgré la volonté réitérée à fin novembre de travailler à l'arrache sur ledit budget. Nous avons fait alors une proposition constructive; nous vous avons proposé de travailler uniquement en commission des finances. C'est une exception, on est d'accord, mais c'était la troisième fois qu'on travaillait sur le budget. C'était après les comptes, on le connaissait à peu près. Mais non! Il fallait quand même le renvoyer dans les commissions spécialisées et faire traîner les choses de sorte qu'on ne le voterait pas le 9 décembre 2017...

Je continue... Nous voici à nouveau sur le vote des douzièmes provisionnels, malgré la proposition du Parti socialiste d'étudier les politiques publiques, les prestations et les budgets y afférents afin de ne pas tomber dans un piège de «petit

comptable», de regarder les 1000 francs dépensés sur la ligne X ou Y... Mais non! On veut jouer au petit comptable! Je ne pense pas que la population nous a élus pour être des comptables. Nous sommes des politiques, et nous avons à nous prononcer sur les politiques publiques, sur les prestations. Par contre c'est plus facile de jouer avec des chiffres, de se prononcer sur des chiffres que de s'exprimer sur des politiques...

Le Parti socialiste est dépité. La Ville de Genève, ses habitantes et habitants sont une fois de plus pris au piège, d'autant que nous sommes absolument persuadés que ces délais répétés n'amélioreront en rien ce budget. C'est juste une posture politique déplacée.

Nous accepterons bien sûr ces douzièmes provisionnels, nous n'avons pas vraiment le choix. Mais assumez vraiment votre responsabilité. Je vous donne juste l'exemple de la Ville d'Uster, qui a développé un outil pour créer un dialogue. Ça s'appelle la motion de prestation. Ils font un travail en amont en commission avec l'administration pour baliser le terrain et arriver à un vote à la fin de l'année. Nous n'en sommes pas capables, vous n'en êtes pas capables. Proposez quelque chose de constructif, et espérons que cela ne se répétera pas l'année prochaine.

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien ne juge pas utile d'avoir de longs débats sur ces douzièmes provisionnels. C'est la raison pour laquelle nous vous annonçons sans ambages que nous accepterons cette délibération avec les annuités pour la fonction publique et le personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville.

En septembre, nous n'avons pas souhaité entrer en matière sur un budget largement déficitaire et dont le retour à l'équilibre reposait sur de trop grandes incertitudes. L'amélioration de la situation à la suite de l'actualisation des recettes fiscales en octobre dernier nous a incités à accepter d'étudier un projet de budget qui avait nettement meilleure allure, même s'il n'est pas encore celui que nous espérons étant donné notamment, je le redis, l'équilibre fragile sur lequel il se fonde.

A la mi-novembre, nous savions toutes et tous que le temps serait trop court pour faire correctement le travail et doter la Ville de Genève d'un budget dès le début de l'année 2018. Le travail à la commission des finances et dans les commissions spécialisées a commencé. Pour le faire sérieusement, quelques semaines seront encore nécessaires à la rentrée de janvier, nous le savons.

Il est vrai que le jeu politique consiste souvent à chercher des coupables, comme vient de le faire M^{me} Romano dans des palabres tournant en rond

à la manière des derviches tourneurs, et ce n'est pas ce que souhaite le Parti démocrate-chrétien, car nous entendons doter la ville d'un budget dans les meilleurs délais et le faire en toute connaissance de cause. Poursuivons donc le travail mené en commission sur le même tempo.

Comme il a déjà eu l'occasion de le dire, le Parti démocrate-chrétien souhaite un budget pour 2018 pour les organismes subventionnés qui ont besoin d'être au clair sur leur situation et sur les rentrées dont ils disposeront. Nous voulons également un budget pour la fonction publique quand bien même les douzièmes provisionnels ne l'empêcheront pas de fonctionner convenablement. Nous voulons enfin un budget pour la population qui nous a confié les destinées de cette ville, entre autres prérogatives celle de la doter d'un budget. Ce travail, nous le faisons à la lumière de nos priorités politiques. Nous avons eu l'occasion de vous les rappeler à réitérées reprises depuis le début de cette législature et nous les évoquerons encore à coup sûr au cours des prochains mois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Rapidement, à partir du moment où certains ont pris la parole... On va effectivement accepter ces douzièmes provisionnels. En attendant, la commission des finances fait son travail. Il y a un certain nombre d'interrogations par rapport à ce budget. La dernière, c'est celle dont on parle aujourd'hui dans la presse, mais on va essayer de l'éclaircir. Cela étant, on ne peut pas accuser la majorité de ce Conseil municipal de ne pas vouloir faire le travail. Nous voulons justement le faire correctement. Nous voulons le faire d'une manière méthodique. A cet égard, il y a pour moi une chose qui est essentielle, que ce soit à l'Etat, à la Ville de Genève ou dans n'importe quelle autre commune, c'est d'avoir un budget sincère, c'est-à-dire qu'il y ait une certaine sincérité budgétaire.

J'ai dit ce que j'ai dit dans la *Tribune de Genève* et je le confirme; simplement ça demande un certain nombre de vérifications, puisque, si on critique une entité quelle qu'elle soit, eh bien, il faut être meilleur! En l'occurrence, l'Etat ne l'est pas! Je reviens toujours sur cette fameuse recette, sur cette ponction dans le bénéfice des Services industriels de Genève (SIG). La Ville l'avait introduite dans le budget. L'an dernier, on a enlevé cette recette, cette année elle n'y figure bien heureusement pas. Cela dit, l'Etat ne s'est pas gêné de le faire aussi. Ça fait trois ans que l'Etat la met au budget, et il le fait encore pour 2018! Je veux dire qu'il faut d'abord balayer devant sa porte avant de donner des leçons, et ce n'est pas parce que je suis député que je vais donner raison à l'Etat. J'essaie – j'y arrive peut-être de temps en temps – d'être impartial et de trier les choses.

Le travail se fait. Nous allons le faire correctement, nous allons auditionner les personnes qu'il faudra. Il faudra visiblement auditionner le Conseil d'Etat. Nous avons déjà demandé à auditionner M. Dal Busco, il faudra probablement aussi le

faire pour M. Barthassat – peut-être même ensemble puisque l’un dit ça et l’autre dit autre chose – de façon que nous puissions régler les différentes problématiques liées aux recettes dans le budget. Les dépenses, on s’en occupe comme d’habitude, puisque ça c’est la cuisine interne de la Ville de Genève. Nous allons bien faire ce travail, nous allons le faire correctement et il y aura un budget pour 2018. On ne pourra pas avoir de budget avant le 31 décembre, mais il y en aura un.

Le président. Merci. J’ai encore trois inscrits. Tâchez d’être brefs... Il ne s’agit que de traiter des douzièmes provisionnels, je vous le rappelle. Monsieur Tobias Schnebli, vous avez la parole.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Le groupe Ensemble à gauche acceptera ces douzièmes provisionnels. On peut regretter que toutes les déclarations que je viens d’entendre, en particulier de la part des bancs d’en face, n’aient pas été suivies d’effets depuis le mois de septembre. Mesdames et Messieurs de la droite, en septembre, vous aviez un budget certes déficitaire mais rien ne vous empêchait de faire l’exercice, de couper là où vous entendiez le faire pour le ramener à l’équilibre et de procéder ensuite à une deuxième évaluation des rentrées qui annuleraient ce déficit de 20 millions de francs. Libre à vous de couper ou de ne pas couper là où vous entendiez mieux le faire, mais en connaissance de cause, dans le cadre d’un budget à l’étude dans les commissions spécialisées, y compris avec la possibilité de consulter les lignes dans le détail. A ce titre, je salue au passage les services de certains départements qui ont déjà réagi à la demande de nous les fournir pour mieux pouvoir faire ce travail.

On fera ce travail, mais c’est un peu dommage qu’on ait gaspillé deux mois. On aurait très bien pu le faire déjà en septembre, octobre et novembre. Vous n’avez pas voulu, maintenant on est obligé de voter ces douzièmes provisionnels.

M. Jacques Pagan (UDC). Je m’étonne de toutes ces critiques qui font suite, je m’excuse mais je le rappelle, à une procédure qui s’est déroulée de manière totalement démocratique. La gauche n’admet pas la démocratie dans la mesure où elle lui serait défavorable... Je regrette, c’est un très mauvais calcul.

Je rebondis en outre sur les propos de M. Schnebli. Nous n’estimons pas, à l’Union démocratique du centre, avoir eu tous les éléments d’information voulus. La preuve, c’est que je vous ai soutenu en commission afin que l’on obtienne ces fameux chiffres, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez encore fait signer un texte urgent que nous traiterons à partir de demain à ce sujet. Je vous soutiens entièrement, mais nous n’avons pas, nous à l’Union démocratique du centre, le

sentiment qu'il y ait une franche collaboration de la part du Conseil administratif à l'égard du Conseil municipal. Il est vrai que l'introduction du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2) a bouleversé un peu la donne et qu'il faut à chacun, y compris à l'exécutif de la Ville, un certain temps pour s'y faire. Je m'élève en tout cas contre ces critiques incessantes de la gauche. Le travail a été fait selon les règles, et il le sera demain. Aujourd'hui, au nom de l'Union démocratique du centre, nous acceptons ces douzièmes provisionnels.

M. Vincent Subilia (LR). Le petit comptable – c'est le terme qui a été employé par certains de nos préopinants – prend la parole... Je vous rassure, je serai bref. Celles et ceux qui nous regardent savoureront les propos de ceux qui nous expliquent que quelques milliers de francs n'étaient finalement que bagatelle et qu'il s'agissait pour nous de fermer les yeux. Celles et ceux qui ont des difficultés à boucler leurs fins de mois apprécieront le discours de celles et ceux qui sont censés les servir dans cette enceinte.

Il est faux ce soir, et cela a été redit par mes préopinants, de considérer que ce qui prévaut, c'est de la politique politicienne. Il s'agit simplement d'un travail que nous ont confié des électeurs qui, encore une fois, nous font confiance – c'est d'ailleurs le terme central dans ces débats – pour passer au crible les chiffres d'une Ville dont nous considérons qu'elle doit aussi procéder à quelques efforts.

Ces efforts, nous avons souhaité les faire de façon parfaitement constructive et de bonne foi, sous la houlette du président de la commission des finances. Je rappelle d'ailleurs qu'il a suggéré, notamment à nos collègues de gauche, que des séances additionnelles puissent être tenues. Il nous a évidemment été objecté que nos semaines étaient déjà bien trop chargées. Ce n'est donc pas faute d'avoir cherché à forger des consensus dans les temps qui nous étaient impartis.

Pour le surplus, je rappelle que nous avons accepté une urgence, la résolution R-218, qui demande davantage de granularité, à l'appel de certains membres dissidents peut-être de la gauche de cette enceinte, afin d'obtenir davantage de clarté s'agissant des positions à six chiffres de différentes lignes dont nous n'avons pas encore le détail.

Je rappelle aussi – et la presse s'en est à juste titre fait l'écho – que certaines variables n'ont pas encore été intégrées dans les grands équilibres globaux. Je veux naturellement parler de la problématique des horodateurs, qui porte sur une somme de plus de 8 millions, ce n'est pas anodin. Je rappelle enfin que nous avons déposé une résolution visant à déterminer précisément le périmètre des responsabilités, respectivement les préjudices occasionnés par les infiltrations d'eau au Grand Théâtre, car cela aura également des incidences sur ce budget. C'est pourquoi il n'est pas question que nous le votions ici en parfaite cécité, la tête dans le sac.

Nous faisons notre travail, nous le faisons de façon consciencieuse avec la volonté d'avancer, surtout de faire régner une forme d'orthodoxie dans les budgets, mais aussi de faire en sorte que notre posture, qui vise à maintenir un certain nombre d'équilibres financiers, puisse être entendue et respectée – et nous continuerons à faire le travail pour lequel nous avons été élus.

Le président. La parole est à M^{me} Maria Vittoria Romano. Vous avez droit à deux interventions, mais je vous rappelle qu'il faut essayer d'être bref...

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'ai été mise en cause, Monsieur le président, ou plutôt le Parti socialiste... J'aimerais rectifier une chose – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Subilia. Le Parti socialiste était tout à fait prêt à travailler à l'arrache, c'est-à-dire avec des séances supplémentaires le soir. Ce que vous dites est donc faux, Monsieur Subilia. C'est absolument faux! On ne va pas dire que nous étions hyper-contents de siéger plusieurs soirs au mois de décembre quand on a beaucoup de choses à faire – on peut quand même le comprendre – mais nous l'aurions fait. Donc, quand vous dites que nous ne voulions pas le faire, c'est faux, c'est un mensonge.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Pour ma part, je vous rappellerai que vous n'avez d'autre choix ce soir que d'accepter ces douzièmes provisionnels. Si vous ne les votez pas, c'est le Conseil d'Etat qui les fera entrer en force. Et c'est pour ça que, pour moi ce soir, c'est la fin du politique. Votre *timing* pour faire le travail politique échoit ce soir. Vous pouvez faire tous les débats que vous voudrez en commission des finances, voter le budget en janvier, février, mars ou jamais d'ailleurs, puisque, Monsieur Subilia, il y aura toujours des boîtes de Pandore ouvertes où vous aurez des questions à poser au Conseil administratif jusqu'à la fin de la législature. Parce que c'est votre travail.

Vous aviez un moment, un *momentum* qui s'ouvrait fin août, qui se terminait mi-décembre pour faire votre travail, pour voter le budget, pour prendre vos responsabilités. Vous ne l'avez pas fait. Ce soir, vous votez les douzièmes, vous y êtes contraints, Madame Carron. Quelque part, vous êtes presque sous la tutelle du Conseil administratif qui vous les propose et du Conseil d'Etat qui les ferait entrer en force le cas échéant. Donc pour moi, politiquement, c'est là que vous avez globalement tout perdu, et je rejoins les propos de M. Gomez.

Votre espace d'expression politique, vous l'avez saboté en ne voulant pas entrer en matière. Vous entrez certainement en matière après la votation ou vous voterez peut-être après la votation du 4 mars sur le budget 2017, le budget 2018... Mais le

moment durant lequel vous faites, avec les services, avec la population, votre arbitrage politique, votre discours politique, où vous avez le sentiment d'exister sur le budget, c'était ce mois-ci, ça ne sera pas durant les mois de 2018. Ce moment-là, vous l'avez perdu, vous l'avez gâché, et c'est déjà la deuxième fois durant cette législature. Le Conseil administratif continuera à faire son travail, mais pour moi ce soir, c'est un constat d'échec et la fin d'une politique d'une majorité qui ne sait pas se gérer comme une majorité. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (71 oui et 2 abstentions).

Le président. J'attire votre attention sur l'article 5 de la délibération et l'article 79 de la Constitution relatif à la clause d'urgence: «Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres. (...) Le référendum est exclu contre les (...) délibérations déclarées urgentes.»

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les articles 1 à 4 de la délibération sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (74 oui).

Le président. Je fais maintenant voter l'article 5 de la délibération, sachant donc qu'il convient de le faire.

Mis aux voix, l'article 5 de la délibération est accepté à l'unanimité (74 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (74 oui).

Le président. Le troisième débat est obligatoire dans ce genre d'exercice...

Troisième débat

Mis aux voix, les articles 1 à 4 de la délibération sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (74 oui).

Mis aux voix, l'article 5 de la délibération est accepté à l'unanimité (74 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (74 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre a), 32, et 95, alinéa 4, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu que la Ville de Genève doit pouvoir poursuivre ses activités dès le mois de janvier 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la Ville de Genève pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, au moyen de six douzièmes provisionnels calculés sur la base du budget 2017.

Art. 2. – Pour assurer l'exécution du budget administratif dans les limites fixées à l'article premier, le Conseil administratif est autorisé à émettre, pendant le premier semestre de 2018, des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence de la moitié des emprunts autorisés en 2017. Le Conseil administratif peut renouveler sans autre les emprunts du même genre qui viendront à échéance durant le premier semestre de 2018.

Art. 3. – La présente délibération est soumise au maintien de l'application des mécanismes salariaux tels que prévus par le statut du personnel ainsi que l'application des mécanismes salariaux pour le personnel des institutions subventionnées par la Ville de Genève dans le domaine de la petite enfance.

Art. 4. – La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'approbation du budget 2018 par le Conseil d'Etat.

Art. 5. – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. Nos travaux reprendront à 21 h.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Délibération relative aux douzièmes provisionnels (projet de budget 2018) (PR-1267) 3762

Le mémorialiste:
Ramzi Touma